

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

**OBJET
de la délibération:**

**Convention
aménagement avec
la SCCV le Lodge
pour des ancrages
dans le sous-sol
(parois berlinoises)**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

22

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été
convoqué le :
1 avril 2025

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 15 avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ
(14 avril 2025)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze avril deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BRASSEUR Loïc, BERNARDET Pailine, GAUDILLERE David, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, PETIT Jean-Pierre, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : BASSET Jean-Paul est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, MONNERY Maguy est excusée et donne pouvoir à CASTEIL Katia, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy

Rapporteur : Patrick Buhot

EXPOSE

La SCCV Le LODGE sollicite la commune de Charnay-Lès-Mâcon pour la signature d'un protocole pour la mise en place de tirants dans le sous-sol communal.

La SCCV Le LODGE a obtenu un permis de construire le 25 septembre 2023 sous le numéro PC 071 105 23 S0017 suivi d'un PC modificatif obtenu le 08 janvier 2025 pour la construction d'un immeuble de logements et de surface commerciale, sur un terrain situé à Charnay-Lès-Mâcon (71850), 104 Grande rue de la Coupée, cadastré AL 181 AL 224 AL 225 AL 226 AL 308.

La réalisation de l'infrastructure du projet de construction de la société SCCV Le LODGE nécessite des terrassements d'environ 3.50 m de hauteur en limite de propriété du côté de la Grande Rue de la Coupée. La société SCCV Le LODGE a besoin d'implanter des tirants en sous-sol pour le maintien des parois berlinoises le temps du coulage des murs béton. Une fois les murs réalisés, les tirants resteront définitivement dans le sous-sol mais ne joueront plus aucun rôle dans le maintien des parois du sous-sol.

Le protocole a pour objet de définir les modalités de cette autorisation qui est soumise à redevance (1 515 euros).

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur ce projet de protocole et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à le signer.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le protocole joint en annexe,
VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 26 mars 2025,
Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de JP. Petit et P. Buhot,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes du protocole,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à le signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine ROBIN

